



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2015**

**Communauté de Communes
Sainte Baume Mont Aurélien**

SOMMAIRE

I/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	p.3-6
II/ HABITAT	p.6-10
III/COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	p. 11-22
IV/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	p. 23
V/ PETITE ENFANCE	p. 24-27
VI/ LES TRANSPORTS SCOLAIRES	p. 28
VII/ COMMUNICATION ET DIVERS	p. 29
VIII/ RESSOURCES HUMAINES	p. 30
IX/ FINANCES	p.31-34
X/ CONCLUSIONS	p.35

Développement Economique

Le Parc d'Activités du Mont Aurélien

L'aboutissement du projet du Parc d'Activités du Mont Aurélien (PAMA) est une priorité pour le service.

Ce projet d'intérêt général, constitue pour le territoire une opportunité de faire face à ses déséquilibres et ses enjeux en matière d'emplois et d'activités.

Sur un territoire particulièrement touché par la hausse du chômage et notamment le chômage de longue durée, sa mise en œuvre sera un signal positif fort en direction des chefs d'entreprises et des chômeurs locaux.

L'objectif qui est fixé est de présenter au cours du 1^{er} semestre 2015, un dossier de demande de dérogation auprès du Comité National de protection de la nature

En effet, suite à différentes rencontres avec les services de la DREAL, il apparaît que de par sa localisation en massifs forestiers et milieux ouverts naturels, et au vu des connaissances déjà acquises (présence du criquet Hérisson et des chiroptères) ; il apparaît nécessaire, afin de sécuriser juridiquement le dossier de réalisation de la ZAC, de déposer un dossier de Dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats auprès du CNPN.

L'ensemble des études nécessaires à la rédaction de ce dossier sont aujourd'hui finalisée.

Le marché d'assistance pour la constitution du dossier CNPN a été confié à la Société BIOTOPE.

Une mesure compensatoire a été présentée à la DREAL.

Elle consiste à maintenir une bande forestière pour permettre le transit saisonnier des chauves-souris entre les massifs de la Sainte-Baume et la Montagne Sainte-Victoire ; Pour ce faire, deux actions complémentaires sont proposées :

- réserver les milieux boisés existant dans le corridor
- restaurer les milieux de friches, carrières inexploités, etc. en milieu boisés afin de renforcer le rôle corridor forestier

La mesure prévoit la location par bail emphytéotique des parcelles nécessaire et la mise en gestion par le conservatoire des espaces naturels sur 40 ans. L'ensemble des propriétaires ont été rencontrés

Nous sommes donc aujourd'hui en mesure de présenter un dossier complet.

Dès l'avis du CNPN, nous sommes prêts à lancer une consultation en vue de la désignation d'un concessionnaire.

Il s'agit de la mise en œuvre d'un contrat de concession constituant un marché dont le montant supérieur à 5 millions impose une procédure dite européenne.

Afin de préparer les pièces nécessaires à la mise au point du traité de concession, il est nécessaire de poursuivre la mission d'assistance technique pour la formalisation du dossier de réalisation de la ZAC et la rédaction des cahiers des prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères qui a été confié à Conseil Urbain.



Budget Prévisionnel 2015

70 000€

Etude de programmation pour la réalisation de la phase 4 de la requalification du parc d'Activités du Chemin d'Aix.

Depuis plusieurs années, notre communauté a initié un vaste programme de travaux sur la Parc d'Activités du Chemin d'Aix à Saint Maximin.

Nous avons terminé la phase 3 et ce parc a été certifié ISO 14.001 étape 1 et a été labellisé par le Conseil Général du Var.

Cependant des dysfonctionnements persistent et il nous faut réfléchir à un nouveau programme de travaux pour les résoudre. (Problème de circulation et de stationnement)

La réalisation d'un programme de maîtrise d'œuvre sera confiée à la SPL ID83



BUDGET 2015
15 000 €

Convention de partenariat pour la Redynamisation et la Pérennisation de l'Agriculture sur le territoire communautaire.

Convaincue de l'importance de pérenniser les espaces agricoles et de redynamiser l'activité de production sur notre territoire, nous avons fait appel à la Chambre d'Agriculture du Var et à la SAFER, pour intégrer de façon cohérente l'Agriculture dans notre projet global d'aménagement et de développement économique.

Un calendrier de travail serré a été fixé pour aboutir en décembre 2015, après une première phase de diagnostic, à la définition d'un plan d'action sur-mesure pour pérenniser et développer de façon durable et pérenne l'activité agricole.

7000 hectares de zones agricoles sont concernés par ce projet qui regroupera les principaux acteurs du territoire.

Notre ambition est de faire de l'agriculture un vecteur de développement économique et de création d'emplois.

Les objectifs de la convention de partenariat sont

- ⇒ Le développement du potentiel de production agricole par la remise en culture des terres en friche.
- ⇒ Favoriser les conditions d'installations de jeunes agriculteurs
- ⇒ De conforter les exploitations et structures coopératives en place
- ⇒ Créer des synergies entre les différents projets agricoles du territoire

Nous avons associé à notre démarche

- **Le Conseil Général du Var** qui pourra ainsi apporter son expertise sur les étapes et orientations du Projet. Cela lui permettra aussi d'anticiper les actions d'accompagnement à mettre en place.
- **Le Lycée Agricole Provence Verte** qui est un acteur très dynamique sur la problématique de l'économie agricole. Les jeunes qui sont formés au Lycée pourront ainsi trouver des débouchés et des terres à cultiver.

La convention s'articule autour de deux missions principales :

1/ la réalisation d'un diagnostic foncier et socio-économique : étape préalable et indispensable à la définition d'un plan d'action efficace.

2/ la définition d'un plan d'action sur-mesure visant à la pérennisation et au développement de l'activité agricole sur la base de ces éléments de diagnostics.

Le diagnostic foncier du territoire intercommunal (réalisation d'une cartographie de l'occupation du sol agricole par type de production et socio-économique (viticulture, oléiculture, friche,...) ; identification du potentiel de remise en culture des terres en friches, analyse du marché foncier) devra permettre d'une part d'avoir une connaissance précise à l'instant T de l'occupation agricole du

sol, d'identifier les secteurs de déprise agricole et ceux à potentiel de reconquête agricole et d'autre part d'identifier les problématiques foncières propres au territoire.

Le diagnostic socio-économique permettra d'avoir une bonne connaissance des exploitations agricoles, de leur projet de développement et des projets des filières, d'identifier les problématiques des exploitations, de proposer des pistes d'actions dans le cadre de la mise en place d'une politique de soutien à l'économie agricole

Au regard de ces éléments de diagnostics nous serons en mesure d'établir un plan d'action visant à la pérennisation et au développement pérenne de l'activité agricole.

Le budget prévisionnel du partenariat s'élève à 25.280 €.

Le plan de financement est le suivant :

Chambre d'Agriculture	20%	5 056 €
Conseil général	40%	10.112 €
CCSBMA	40%	10.112 €
TOTAL	100%	25 280 €



Plateforme de formation de la maison de l'emploi

La Maison de l'emploi a créée en 2013 une plateforme pouvant accueillir les organismes de formations au rez de chaussée des bureaux du Syndicat Mixte de la Provence Verte.

La participation de la communauté à son fonctionnement est calculée en fonction de la population DGF.

HABITAT



1/ Mise en Œuvre du Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté rentre dans sa troisième année.

+ Les aides en faveur de la production de Logements Locatifs Sociaux.

Le règlement des aides a été adopté par délibération du 5 Juillet 2013

Elles concernent toutes les opérations permettant la création de nouveaux logements locatifs sociaux de type PLAI et PLUS. Les logements PLS ne sont pas aidés.

Les bénéficiaires : Les offices publics de l'Habitat, les sociétés anonymes d'habitations à loyers modérés, les communes,

MONTANT : Aide de base: 3 800 € par logement PLUS

Majorations: + 30 % pour un logement PLAI, soit 4 950 € par logement

Acquisition amélioration : + 2 000 € par logement : 5 800 € par PLUS

6 950 € par PLAI

Logements communaux : + 2 000 € par logement : 7800 € par PLUS

8950 € par PLAI

SUBVENTIONS LOGEMENTS SOCIAUX A REGLER							
Subventions dossiers 2014/2015							
Numéro de dossier	Lieu des logements	commune	opérateur	Type de Logements	Montant des subventions	Montant mandaté	Montant à régler en 2015
2014/01	Résidence "Cœur Cabernet"	Saint-Maximin	Var Habitat	5 PLUS	28 900,00 €	14 450,00 €	14 450,00 €
				2 PLAI			
2014/02	Résidence "Cœur d'Anjou"	Saint-Maximin	Var Habitat	7 PLUS	54 500,00 €	0,00 €	54 500,00 €
				2 PLAI			
2014/03	"Rue de l'Horloge"	Pourrières	Var Habitat	2 PLUS	11 600,00 €	0,00 €	11 600,00 €
2014/04	"Ancienne école communale"	Nans les Pins	Commune de Nans	2 PLUS	15 600,00 €	0,00 €	15 600,00 €
2015/01	Résidence "Mosaïque Provence"	Saint-Maximin	Var Habitat	31 PLUS	172 250,00 €	0,00 €	86 125,00 €
				11 PLAI			
				TOTAL	282 850,00 €	14 450,00 €	182 275,00 €

2/ Le Prêt à taux Zéro « Porte du Var »

C'est un prêt destiné à une première accession à la propriété foncière, qui s'élève à 20.000 € remboursable sur 10 ans.

La Communauté prend en charge les intérêts.

Les critères d'éligibilité pour les ménages demandeurs sont :

- Disposer d'un plafond de ressources dans la limite du plafond fixé pour le PTZ de l'Etat.
- Avoir travaillé ou habité durant les 3 dernières années sur le territoire communautaire.
- Ne pas être propriétaire de sa résidence principale depuis au moins 2 ans
- Acheter un programme neuf ou ancien ou faire construire sur l'une des communes du territoire.

Le cout d'un dossier de prêt s'élève pour la communauté à 1850 €.

Il est prévu 8 dossiers pour l'année 2015.



15 000 €

3/ Le Fonctionnement des outils d'observation

Un dispositif d'observation doit être mis en place afin de mesurer les résultats de la politique mise en œuvre et veiller à la bonne réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans le PLH

➤ Participation à l'observatoire Départemental de l'Habitat :

Un observatoire à l'échelle Départementale est mis en place par le Conseil Général du Var et réalisé par l'AUDAT. Afin d'avoir un zoom plus précis sur le territoire communautaire, une convention a été passée avec le Conseil Général.

➤ Observatoire des loyers :

Par le biais d'une convention avec l'Agence Départementale d'Information sur le logement pour la durée du PLH.

Chaque année sera publiée une analyse des données sur chacune des communes du territoire.



5 500 €

4/ Mise en Œuvre du Programme d'Intérêt Général

Notre communauté de communes a déjà expérimenté deux dispositifs PIG, en 2009-2011 puis 2012-2014.

Les résultats sont satisfaisants sur le plan quantitatif.

Les élus ont souhaité poursuivre une politique interventionniste en matière d'habitat privé et renforcer son intervention afin de cibler et toucher effectivement les propriétaires bailleurs.

L'étude pré-opérationnelle pour le renouvellement du dispositif a été diligentée en novembre 2014.

Elle a permis de localiser à la parcelle 213 immeubles dégradés sur l'ensemble des 8 communes

**Budget 2015
25 000 €**

Le diagnostic a confirmé l'importance du potentiel de logements à améliorer sur notre territoire.

- 2 739 propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'Anah
- 839 Propriétaires Occupants vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- 2 215 logements ont été identifiés comme énergivores
- 6% des logements sont potentiellement indigne est concentré dans le parc ancien.
- 1 750 ménages vivent dans un logement indigne.

Pour la période 2015 – 2018, 3 enjeux ont été validés en commission habitat

1. **L'Habitat indigne.** Le futur PIG traitera prioritairement les immeubles fléchés et cartographiés à la parcelle dans le diagnostic en lien avec les communes.
2. **La performance énergétique,**
3. **L'adaptation des logements** pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Les objectifs quantitatifs du futur PIG sont : **185 logements** à réhabiliter en 3 ans.

- 85 logements de propriétaires bailleurs,
- 100 logements de propriétaires occupants

Une équipe pluridisciplinaire de suivi animation accompagnera les propriétaires dans la réalisation de leurs projets de réhabilitation. Cette mission sera confiée à un opérateur sur la base d'un marché unique. Des compétences fiscales, juridiques, sociales et techniques (dont thermiques) seront exigées.

Les missions de suivi-animation de l'opération programmée incluent les missions qui auront de **l'accompagnement incitatif jusqu'à la mise en œuvre de mesures coercitives**



Budget 2014

Pour le Suivi et Animation :

120 000€

(dont subvention ANAH 22 300€)

Subvention aux particuliers :

306 000€

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

1/ Le Programme d'Investissement 2015

Achat de contenants

- Achat de colonnes d'apport volontaire aériennes

La Communauté de Communes continue le renouvellement de son parc de colonnes enterrées (changement des colonnes en mauvais état, uniformisation des systèmes de préhension sur les communes). Une densification du parc des colonnes verre va être menée afin d'augmenter les tonnages de ce matériau. Le verre est un matériau lourd, facilement recyclable.

Depuis le 1er janvier 2015, la Communauté de Communes a un nouveau fournisseur, l'entreprise Compo Eco.



Achat de 24 colonnes
(soit 2 camions complets)
30 000€

- Achat de colonnes enterrées, semi enterrées, ascenseurs à déchets

- Fourniture

Le programme d'installation des colonnes enterrées se poursuit en 2015. Une enveloppe financière de **400 000 € TTC** a été définie en commission. Elle comprend les ascenseurs à déchets pour Nans les Pins qui n'avaient pu être commandés et installés en 2014, les colonnes souhaitées en 2015 par Bras et Pourcieux, Rougiers, Pourcieux, Ollières et Saint Maximin.

- Maintenance

Les premières colonnes ont été installées sur le territoire communautaire en 2009. Lors de la collecte, les colonnes peuvent subir des chocs divers. Les administrés peuvent également abimer les colonnes notamment les tambours OM. Afin d'éviter au maximum les

condamnations temporaires des différentes colonnes il serait nécessaire d'effectuer une maintenance préventive, soit en régie soit par le fournisseur des colonnes.

Cette prestation devrait revenir à **55 000 € TTC** par an.

A cela doit être rajouté la maintenance curative. En 2014, cette prestation a coûté à la Communauté de Communes environ **20 000 € TTC**

○ **Travaux et mise en place**

Actuellement la Communauté de Communes a en rupture de charge 60 colonnes :

- 9 colonnes à Saint Maximin
- 27 colonnes au Plan d'Aups
- 24 colonnes à Pourrières

La mise en place de ces colonnes hors terrassement est estimée à **36 000 € TTC**.

La Communauté de Communes a décidé de changer son mode de fonctionnement. Pour les nouvelles installations, à partir de 2015, la communauté de communes prendra directement à sa charge les frais de terrassement

Afin de mettre en place ce nouveau principe, la communauté de communes doit passer début 2015 un marché de terrassement (terrassement + pose) et doit conventionner avec les communes (mise à disposition terrain, Dict...)

La communauté de communes envisage de poser en 2015, 109 colonnes et prévoit une enveloppe budgétaire de **400 000 € TTC** (terrassement et pose)



▪ **Achat de bacs individuels emballages ménagers**

La Communauté de Communes étudie en 2015 la mise en place de la collecte des emballages ménagers en porte à porte véritable sur la commune de Saint Maximin. Des bacs de 120 ou 240 litres seront distribués aux habitants déjà équipés d'un bac individuels. L'équipement se fera de manière progressive. En 2015, la Communauté de Communes devrait acquérir environ 2000 bacs individuels jaunes de 140 et 240 litres pour un budget de **85 000 € TTC** livraison chez l'habitant comprise.

▪ Achat de conteneurs collectifs

En 2015, la maintenance des bacs continue d'être gérée en totalité en régie. Des bacs collectifs doivent être achetés (nouvelles dotations, remplacement de bacs brûlés, volés ou hors service ...).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de communes a un nouveau prestataire, la société CONTENUR.

Une enveloppe de 20 000 € TTC est à prévoir pour ces achats.

Amélioration des structures existantes

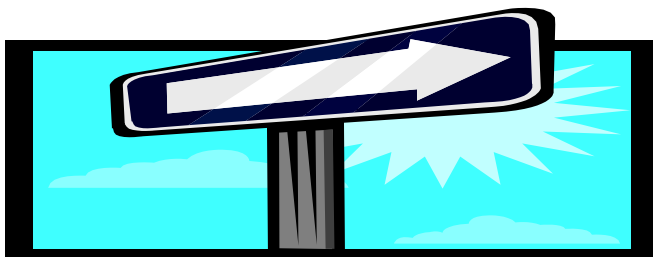
▪ Colonnes enterrées et semi-enterrées

○ Signalétique

En 2013, des totems indiquant les consignes de tri ont été installés à proximité des points d'apport volontaire enterrées. Les points mis en place en 2014, 2015 seront également équipés de ce matériel.

Certains points de colonnes enterrées en seront également équipés.

Un totem coûte environ 450 € HT pose comprise.



▪ Déchetteries

○ Vidéosurveillance

Actuellement les déchetteries communautaires sont équipées d'un système de vidéosurveillance qui a été mis en place par le prestataire en charge de la gestion des déchetteries. Cependant, le système mis en place n'a pas permis d'arrêter les diverses infractions et vols.

Les autres Communautés de Communes voisines de la CCSBMA ont mis en place des systèmes de vidéosurveillance avec levée de doutes adaptés à la problématique des déchetteries, et il n'y a plus de vol dans ces structures.

Il est donc proposé de faire un état des lieux en coopération avec la gendarmerie puis d'équiper toutes les déchetteries communautaires d'un système de vidéosurveillance adapté et mettre en place une levée de doute avec une société extérieure.

Une enveloppe de 60 000 € sera inscrite au budget pour installer la vidéosurveillance et sécuriser ainsi les déchetteries communautaires.

- Plan de sécurisation des déchetteries

Afin de répondre à la nouvelle réglementation des installations classées il est proposé de réaliser un audit dans toutes les déchetteries communautaires en 2015. Cet audit permettra de lister les travaux qui devront être entrepris pour améliorer l'utilisation des déchetteries et leur sécurité (cf fonctionnement).

L'étude permettra d'estimer financièrement les travaux nécessaires dans chaque déchetterie et de hiérarchiser et prioriser les interventions.

Les travaux les plus urgents pourront être réalisés en fin d'année 2015.

- Signalétique

La signalétique à l'intérieur des déchetteries est à revoir : panneau de localisation des matériaux, panneaux d'entrée de site. Il serait également judicieux de mettre dans la déchetterie principale et dans les déchetteries de Nans les Pins, Bras et Pourrières un panneau à l'intérieur rappelant le règlement, le plan de la déchetterie...

Les déchetteries communautaires ne sont pas très bien signalées. Chaque déchetterie communautaire est ouverte à tous les habitants de la communauté de communes. Afin de diriger aux mieux les usagers dans chaque commune, une signalétique à différentes intersections doit être posée. Sur la commune de Saint Maximin, La Ressourcerie sera signalée en même temps que la déchetterie.

Les services travailleront en 2015 pour repenser cette signalétique, qui sera installée fin d'année 2015, début d'année 2016.

- Ressourcerie / Bâtiment technique

- Vidéosurveillance

Afin de sécuriser la Ressourcerie et les bâtiments techniques, la vidéosurveillance sera installée sur le site. Un tel équipement revient à environ **8 000 € TTC**. Un contrat pour les levées de doute devra ensuite être signé avec une société agréée.

- Signalétique

Il est nécessaire d'installer sur le bâtiment des services techniques et de la Ressourcerie des panneaux indiquant aux usagers l'utilisation des bâtiments (Ressourcerie, Magasin solidaire, Services Techniques de la Communauté de Communes).

Une enveloppe de 2 500 € TTC sera inscrite au budget.

- Véhicule et matériels

En début d'années 2015, les services techniques se sont restructurés. La personne en charge de la maintenance des bacs et la personne en charge du contrôle des déchetteries communautaires ont désormais leur bureau dans le local des services techniques situés quartier Bonneval à Saint Maximin. De ce fait il est nécessaire d'acquérir des logiciels, notamment Satellia permettant de gérer le pont bascule de la déchetterie de Saint Maximin et diverses fournitures (mobilier ...).

L'achat d'un véhicule de service devient nécessaire. Il est privilégié l'achat d'un véhicule d'occasion de type Renault Twingo ou Peugeot 108.

Une enveloppe de 12 000 € est à prévoir pour l'achat du véhicule.

2/ Le Programme de fonctionnement 2014

2.1 Gestion des contrats collecte, transport et traitement

Un contrat a été passé avec le Groupe Pizzorno Environnement pour la gestion des déchets sur le territoire communautaire. Ce dernier se décompose en 5 lots. Ce contrat arrive à son terme à la fin de l'année. Les services élaboreront le nouveau marché durant le 1^{er} semestre.

Collecte des déchets ménagers et des emballages ménagers en porte à porte (lot 1)

Ce lot a pris effet le 1^{er} janvier 2011 avec la Société Dragui Transports pour une durée de 5 ans non renouvelable.

Il comprend la collecte des ordures ménagères en bennes ordures ménagères, la collecte sélective en porte en porte, la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés.

Collecte sélective en PAV (lot 2)

Ce marché a été passé avec VALEOR (anciennement SMA) pour la collecte sélective en point d'apport volontaire (enterré, semi enterré et aérien) et le tri des matériaux.

Ce lot a pris effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Gestion des quais (lot 3), Transport des déchets ménagers et des emballages collectés en porte à porte – Transport et traitement des déchets de déchetterie (lot 4)

Ces lots ont été attribués à Dragui Transports. Ils ont pris effet au 1^{er} décembre 2010 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an. Dragui-transports gère les hauts de quai de toutes les déchetteries communautaire à l'exception de la déchetterie de Bras qui est gérée en régie.

Traitement des déchets ménagers et des encombrants (lot 5)

Ce lot a été attribué au groupe Pizzorno Environnement en groupement avec la SEMAG. Les déchets non recyclables de la Communauté de Communes sont acheminés à part égale dans les sites de traitement des deux sociétés :

- ✓ Le Balançon (Cannet des Maures) – site du groupe Pizzorno Environnement
- ✓ Malespine (Gardanne) – site de la SEMAG.

Cette configuration permet de diminuer le coût de transport des déchets non recyclables (lot 4) puisque le prix unitaire de cette prestation a été fixé à la tonne kilométrique.

Il est à noter que le prix de la TGAP passe de 24 € la tonne (HT) à 32€ la tonne pour le site du Balançon. La TGAP reste à 20 € pour le site de Malespine. Ce site bénéficie d'un taux réduit grâce à la production d'électricité à partir du biogaz.

Il est prévu une enveloppe budgétaire d'environ 5 535 500 € TTC pour ces 5 lots.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants est réalisé par l'association « La courtoise-Ressourcerie ». Il est prévu une enveloppe budgétaire de **25 000 € TTC** pour cette prestation

Lavage des bacs et colonnes

Ce marché est en cours de renouvellement pour l'année 2015. Les bacs ordures ménagères seront lavés 3 fois par an. Les bacs à emballages ménagers et les colonnes dédiées à la collecte sélective sont lavées 1 fois par an. Les colonnes dédiées à la collecte des déchets ménagers sont lavées intérieurement et extérieurement deux fois par an.



Budget Prévisionnel 2015

60 000 €

Collecte des déchets dangereux

Ce marché a été attribué en 2011 à la société SPUR environnement. Le budget prévisionnel de cette prestation pour 2015 est de **42 000 €**.

Mise en place d'une collecte d'amiante

Afin de répondre à la demande des usagers, une collecte d'amiante-ciment sera mise en place sur la déchetterie de Saint Maximin. Il sera demandé à une entreprise de mettre en place un caisson et de procéder à l'enlèvement de l'amiante. La déchetterie n'accueillera pas plus d'une tonne d'amiante, et les usagers devront déposer directement leurs déchets dans des sacs étanches.

Cette collecte est estimée à 500 € HT la tonne.

2.2 Achats de petites fournitures

Achat de sacs pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective

Les communes de Saint Maximin, Nans les Pins, Rougiers, Pourcieux et Pourrières distribuent à leur population collectée des centres villes des sacs de collecte. Le marché pour l'achat de ces consommables a été passé avec la société PTL. Suite au passage de certains quartiers de ces communes en conteneurs enterrées, la part de sacs ordures ménagères à distribuer devrait diminuer.



**L'enveloppe budgétaire à prévoir pour 2015 est de
47 000 €**



Achat de composteurs individuels :

La campagne de distribution de composteurs se poursuit en 2015. La communauté de communes a dorénavant un nouveau fournisseur, la société QUADRIA.

En fonction des demandes des particuliers, 350 composteurs pourront être commandés en 2015 pour un budget de **15 000 € TTC**

Achat de lombric composteurs

Des lombrics composteurs seront commandés en 2015 et distribués à des familles volontaires.

Environ 50 unités seront commandées pour environ **5 000 € TTC**.

Achats de bacs et de pièces détachés

En 2015, la maintenance des bacs continue d'être gérée en totalité en régie. Afin de pouvoir réaliser dans de bonnes conditions ce service, des bacs et pièces détachées doivent être achetés :

Bacs individuels ordures ménagères

Des bacs individuels doivent être achetés afin de doter les nouveaux habitants desservis en porte à porte. (Saint Maximin, Ollières ...) Des bacs individuels doivent être achetés afin de remplacer les bacs abîmés non réparables.

Et pour tous les bacs cités précédemment des pièces détachées doivent être achetées pour la maintenance du parc : roues, couvercles axes ... La communauté de communes a actuellement CONTENUR comme fournisseur. Des pièces détachées devront également être commandées à POSU, fournisseur de la communauté de communes jusqu'à fin 2015.



Budget 2015

20 000 €



2.3 Etudes

Projet Technovar

En 2013, notre collectivité, le SIVED, le Syndicat Mixte du Haut Var, le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon et la Communauté de Communes Cœur du Var ont initié une réflexion sur une stratégie globale de traitement des déchets ménagers.

Cette démarche a pour objectif de trouver des solutions pérennes afin de palier à la fermeture du site du Balançon (géré par le groupe PIZZORNO ENVIRONNEMENT). Les 5 entités ont signés une convention de groupement de commande.

En 2014, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration d'un programme opérationnel de valorisation et de traitement des déchets ménagers résiduels sur le centre var est lancé. Le financement est réparti entre les différents partenaires en fonction d'une clé de répartition s'appuyant sur le critère du tonnage d'ordures ménagères résiduelles générées par leur territoire respectif. La part prévisionnelle de la Communauté représente 17,85% soit 15 215,74 €.

Ce projet d'équipement est de traitement porte désormais le nom de Technovar. En 2015, le projet est dans une phase préparatoire avec la création d'un syndicat mixte de traitement regroupant les différentes collectivités et en parallèle la préparation du futur dialogue compétitif par le bureau d'études SETEC. Un avocat va être missionné pour définir l'étendue de la compétence du futur syndicat puis accompagner sur un plan juridique et technique le groupement pour sa mise en place.

Afin de mener à bien ce projet d'envergure, il est nécessaire de communiquer que ce soit auprès des élus, des personnes publiques associés et du grand public. Un marché va donc être lancé en 2015 par le groupement de commande portant sur une prestation d'assistance et d'accompagnement en matière de conseil, de concertation et de communication pour l'acceptation d'équipements de traitement des déchets .

Un budget de **25 000 €** sera inscrit au budget.

Etudes de mise en place Collecte des cartons

Lors des différentes collectes, il est collecté en même temps que les ordures ménagères de nombreux cartons. Avec l'augmentation régulière et importante de la Tgap, il devient important de trouver une solution pour ce matériau recyclable. De plus pour contrebalancer le coût de la collecte, le carton récupéré peut être racheté par des repreneurs.

La majorité des cartons collectée provient de l'activité professionnelle que ce soit en Centre-Ville ou dans les zones d'activités. Il faut donc travailler en parallèle sur la redevance spéciale.

Ce travail sera réalisé en interne par les services.

Etudes déchets verts / Biodéchets

La part de déchets verts dans les déchetteries est importante. Aujourd'hui les déchets verts sont transportés à Cabasse pour être composté sur un site appartenant au prestataire en charge des déchetteries (lot 4). En 2014, environ 4300 tonnes ont été transportées et traitées pour un montant de 200 000 € TTC.

Un traitement de proximité pourrait être envisagé. La Communauté de Communes a des terrains en bordure de la déchetterie de Saint Maximin. Un site de compostage des déchets verts (ou autre traitement) pourrait y être construit. Sur ce même site pourrait être traité également les bio-déchets des professionnels.

Une étude sera menée en 2015 avec en finalité une proposition de solution technique et un chiffrage de cette solution que ce soit en fonctionnement et en traitement.

Un budget de **35 000 €** sera inscrit au budget pour la mener à bien.

Audit des déchetteries communautaires

Afin de répondre à la nouvelle réglementation des installations classées un audit sera réalisé dans toutes les déchetteries communautaires en 2015. Cet audit permettra de lister les travaux qui devront être entrepris pour améliorer l'utilisation des déchetteries et leur sécurité.

Un budget de **20 000 €** sera inscrit au budget. Par la suite après avoir priorisé les travaux, les interventions seront réalisées.

2.4 Communication

Les actions de communication sur la collecte sélective seront poursuivies en privilégiant la communication de proximité réalisée par les deux ambassadeurs du tri et leur coordinatrice.

Les autres axes principaux concernent les points suivants :

Documents de communication

Des documents de communication seront réalisés en 2015 notamment, un nouveau guide de tri, un guide de tri multilingues, un guide sur les déchetteries communautaire déchetterie et un nouvel autocollant Stop Pub.

Il est également nécessaire de refaire le matériel de communication des ambassadeurs du tri lors des manifestations (flamme ...). En effet, le matériel a été réalisé avant l'intégration de la commune de Bras.

Sensibilisation du jeune public

En 2015, 33 classes des communes de Saint Maximin, Nans les Pins, Pourrières et Pourcieux bénéficieront des informations sur la gestion des déchets prodiguées les animateurs de Green Concept Environnement. Une journée de restitution scolaire est ensuite organisée, les élèves présentent aux autres élèves maquettes, créations et expositions réalisées durant toute une année scolaire.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les collectivités organisent des temps d'activités périscolaires. La communauté de communes souhaite en proposer sur le thème des déchets Cette prestation sera réalisée en interne par un ambassadeur du tri dans les écoles du territoire communautaire le souhaitant.

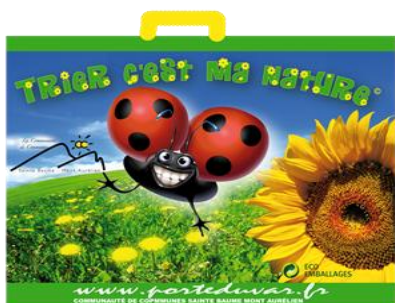
Des interventions sur demande pourront être également effectuées dans les crèches, LEAP, collège, lycée et CFA.

Communication de fin d'année.

A la fin de l'année 2015, une communication spécifique « fêtes de fin d'année » sera réalisée avec notamment une collecte des sapins de Noël et une communication spécifique sera réalisée (Var Matin, Site Internet, Radio) sur le tri des déchets pendant les fêtes.

Plan de relance Eco-Emballages

La Communauté de Communes a envoyé sa candidature pour le Plan de Relance d'Eco-Emballages. Eco-Emballages décidera en juin 2015 si le projet est retenu.



3/ Les Recettes de Fonctionnement 2014

Redevance spéciale

La redevance spéciale sur les déchets assimilés aux ordures ménagères produits par les professionnels a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2006. Les montants appliqués en 2013 seront les suivants : forfait de 148 € pour les petits producteurs et pour les gros producteurs le tarif est calculé en fonction de la formule suivante :

$$RS = P \times V \times C \times N$$

Où P est le prix en euros d'un litre de déchets collectés et traités (0.011 €)

V est le volume mis à disposition

C'est la fréquence de collecte

N est le nombre de semaine collecté.

Par rapport à l'année 2014, les montants restent inchangés (taux d'inflation 0.5 %)

Tarification des professionnels à la déchetterie de Saint Maximin

L'accès des professionnels à la déchetterie principale est payant.
Les tarifs restent inchangés.

Pour les professionnels domiciliés sur le territoire communautaire :

- les encombrants : 80 € la tonne
- les déchets verts : 55 € la tonne
- les déchets industriels dangereux : 1.5 € le kilo

Pour les professionnels domiciliés hors du territoire communautaire mais réalisant des travaux pour le compte de particuliers y résidant :

- les encombrants : 100 € la tonne
- les déchets verts : 70 € la tonne
- les déchets industriels dangereux : 1.5 € le kilo

Facturation des bacs individuels

La réparation des bacs est faite gratuitement par le service maintenance mis en place par la Communauté de Communes (changement de roues, de couvercle ...).

Si le bac est volé ou irréparable (cuve cassée ...) le renouvellement du bac est payant. La première dotation de bac individuel reste gratuite. Actuellement le prix d'achat des bacs pour les administrés est le suivant :

23.50 € pour un bac de 140 litres

36.50 € pour un bac de 240 litres

Suite à un marché public, la Communauté de Communes a changé de fournisseur (Contenur). Le prix des bacs est dorénavant de :

21 € pour les bacs de 140 litres

27 € pour les bacs de 240 litres

Une délibération sera prise en 2015 pour coïncider avec les premiers achats de bacs chez Contenur.

Soutiens Eco-Emballages et reprise des matériaux

L'année 2015 sera la troisième année du barème E.

Les soutiens financiers sont les suivants :

- Soutien au service de la collecte sélective (Scs) – (soutien lié à la performance de collecte sélective)
- Soutien au développement durable (Sdd)
- Soutien aux actions de sensibilisation (Sas)
- Soutien Performance Recyclage (Spr)



Les recettes d'Eco
Emballage (hors rachat de
matériaux) devraient
atteindre environ **100 000 €**.

ECOFOLIO

Depuis janvier 2009, une convention a été signée avec Eco folio afin d'obtenir des soutiens financiers au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des imprimés visés par l'article L.541-10-1 du code de l'environnement, issus des ménages et assimilés (Imprimés non adressés). Les soutiens sont reversés à hauteur de 80 € la tonne de papier. En 2014, la communauté de communes a reçu **17 069 €** de soutien financier au titre des papiers triés en 2013.

En parallèle Eco-folio peut aider les collectivités à mettre en place le tri des papiers dans les structures administratives. Ce tri sera donc étudié en 2015 sur le territoire communautaire.

Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)

Une nouvelle convention est signée en début d'année 2015 avec l'organisme coordonnateur agréé « OCAD3E » pour la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E) (petits et gros électroménagers,...). Elle prend effet au 1er juillet 2015 pour une durée de 6 ans. La Communauté de Communes continue de collecter les D3E sur les déchetteries communautaires et ils sont enlevés et traités par l'éco-organisme agréé (Eco-Systèmes). Les évolutions par rapport à l'ancien contrat concerne notamment les compensations financières

- o augmentation de l'ordre de 20 % en valeur des soutiens financiers aux collectivités compte tenu de l'élargissement de leur base de calcul notamment pour le forfait et les soutiens sécurité,
- o renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des D3E
- o allocation d'un soutien au titre des agents d'accueil.

Adhésion à Eco-mobiliers

La Communauté de communes adhérera en 2015 à l'Eco-Organisme Eco-mobiliers et signera le Contrat Territorial de Collecte de Mobiliers (CTCM). Au titre de ce contrat financier la Communauté de Communes devrait percevoir **16 600 €** environ de soutien.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire communautaire nous avons recensé 4933 installations d'assainissement non collectif réparties de la façon suivante :

Bras : 524	Ollières : 59	Nans-Les-Pins : 391	Plan D'Aups : 220
Pourcieux : 80	Pourrières : 807	Rougiers : 84	Saint Maximin : 2 768

Le service procède au contrôle de la totalité des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la communauté.

Dans le cas d'installations nouvelles ou réhabilitées, le service assure tout d'abord une vérification technique de la conception et de l'implantation des ouvrages, puis contrôle la bonne exécution des travaux, avant remblaiement de ceux-ci.

Dans le cas d'installations existantes, le service effectue un examen périodique de leur bon fonctionnement et contrôle leur entretien, ces deux actions pouvant être menées simultanément. Des contrôles occasionnels peuvent, en outre, être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage.

Dans les cas des ventes, le service assure un contrôle spécifique. En Effet, en cas de vente d'un bien non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le rapport du SPANC de moins de trois ans doit être intégré au dossier de diagnostic technique, fourni par un vendeur et annexé à une promesse de vente ou à un acte authentique de vente.

La gestion du service d'Assainissement non Collectif se fait par l'intermédiaire d'une régie dotée de la seule autonomie financière afin de respecter la réglementation en vigueur.

Par délibération (n°988 du 13/12/2012), la redevance ANC pour les contrôles périodiques de l'existant est dorénavant un montant forfaitaire de 80€ par contrôle. Les contrôles sont effectués tous les 6 ans.

La redevance destinée à financer les opérations de contrôles lors de la création ou la réhabilitation d'un dispositif est répartie de la façon suivante :

- Un montant forfaitaire de 60 € pour le contrôle de conception initiale,
- Un montant forfaitaire de 120 € pour le contrôle de bonne exécution
- Un montant forfaitaire de 40 € par contre visite (mis en œuvre si les conclusions du contrôle de bonne exécution sont insatisfaisantes.)

Le montant forfaitaire par opération de contrôle de l'existant en cas de vente est de 120 €.

En 2015, le service sera restructuré avec un responsable de service, un nouveau contrôleur des installations à temps plein et une secrétaire qui viendra renforcer la gestion administrative sur 2 jours.

Il sera nécessaire d'acquérir :

- Un nouveau logiciel pour la gestion interne du service (10 000€)
- Un nouveau véhicule pour le nouveau contrôleur (15 000€)
- Du matériel spécifique ANC (sondes...) (8 000€)

LA PETITE ENFANCE

1/ Les Projets d'Investissement

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien poursuit ses projets en faveur de la Petite Enfance. L'objectif est de proposer un accueil de qualité sur l'ensemble du territoire afin de permettre aux familles de concilier vie familiale et professionnelle.

L'accueil des jeunes enfants est une forte préoccupation du territoire. Pour répondre à ce besoin, la Communauté de Communes a développé l'accueil collectif avec la mise en place de 9 établissements regroupant 255 places.

En 2015, les deux projets majeurs portés par la Communauté de Communes seront la construction de la crèche de Bras et la construction d'un garage au pôle enfance.

Bras : construction d'une crèche.

Les travaux relatifs à la construction d'une structure d'accueil de 15/20 places sur la commune de Bras devraient débuter en fin d'année 2015 pour une ouverture prévisionnelle en septembre 2016.

Le coût global des travaux est estimé à 888 000 € TTC pour une opération globale d'environ 1 106 000 € TTC et tous les équipements.

Des financements seront sollicités en 2015 auprès de la CAF du Var, du Conseil Général du Var et de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux).



SAINT-MAXIMIN : Construction d'un garage au Pôle Enfance

Au 1^{er} janvier 2015, la CNAF impose à toutes les crèches la fourniture des couches. Afin de stocker les couches et produits d'hygiène, il a été décidé de construire un garage au pôle enfance de Saint Maximin.

Le permis de construction a été déposé le 20/10/2014 et les travaux devraient débuter au cours du 2^{ème} trimestre 2015. Le budget prévisionnel 2015 prévoit un montant de 98 625 € HT. Un financement à hauteur de 80% du montant du projet a été sollicité auprès de la Caisse d'allocations familiales du Var (74 373 €).



Montant Prévisionnel
des travaux 70 000 € HT

POURCIEUX : derniers aménagements de la crèche.

Depuis le 19 janvier 2015, la crèche accueille une vingtaine de familles (12 places).

133 954 € sont inscrits en reste à réaliser afin de solder les différents marchés.

Il est prévu de verser un fonds de concours à la commune à hauteur de 15 000€ pour la réalisation de travaux complémentaires : pose d'un candélabre et réalisation d'un trottoir.

BILAN CRECHE DE POURCIEUX

Dépenses = 554 679 € HT

Recettes = 144 000 € CAF du Var

130 000 € CG du Var

112 501 € DETR

2/ Le Fonctionnement

La Gestion des équipements Petite Enfance

* Association Maison de l'enfance

Depuis septembre 2007, l'association « La Maison de l'Enfance » assure par Délégation de Service Public la gestion des places d'accueil dans les différentes crèches communautaires (8 établissements d'accueil du jeune enfant) et la gestion du Relais Assistantes Maternelles.

Au 1er janvier 2015, le territoire offre :

- ✓ 255 places d'accueil dans les crèches soit plus de 400 enfants inscrits.
- ✓ 131 assistantes maternelles soit plus de 400 agréments.

La Maison de l'Enfance bénéficie d'une participation financière de la Communauté de Communes (montant versé en 2014 à l'association : 1 069 079 €). Le BP 2015 prévoit une participation à hauteur de 1 460 000 €.

Au titre du contrat Enfance et Jeunesse, la collectivité perçoit de la CAF une subvention pour le fonctionnement des structures (montant estimé au titre de l'année 2014 versé en 2015 : 406 000 €).



* Association MAMI (Maison d'Accueil multiservice intergénérationnelle)

L'association MAMI accueille depuis 2008 les enfants de 0 à 3 ans sur la commune de Bras. Au titre de la continuité du service public, la Communauté de communes a conventionné avec l'association pour la poursuite de l'accueil jusqu'en juillet 2015 à hauteur de 29 911,70€ (12 places d'accueil sur 5 jours).



Travaux de Maintenance et d'amélioration dans les structures

La Communauté de Communes souhaite prévoir une enveloppe de **70 000€** permettant d'effectuer divers travaux de maintenance afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants sur son territoire.

Cette enveloppe permettra de procéder aux réparations des infiltrations d'eau du pôle enfance, soit une avance de 18 000 € qui sera ensuite intégralement remboursée dans le cadre du recours indemnitaire en cours auprès des entreprises. Ceci permettra aussi la remise en état de la crèche modulaire de Pourrières à la suite des actes de vandalisme. Les bâtiments seront ensuite cédés à la commune conformément à la délibération prise.

Il s'agit également de travaux ponctuels rendus nécessaires pour bénéficier de lieux sécurisés et adaptés aux enfants tels que le changement de ballons d'eau chaude, de volets, chaudière, etc...



Soutien à la parentalité et réseau petite enfance

La Communauté de Communes participe à différentes actions en vue d'améliorer l'accueil du jeune enfant sur le territoire :

- Animation par la « Maison de l'enfance » de la pause parents et d'un atelier parent enfant.
- Poursuite du partenariat avec le Centre social et culturel de Saint Maximin au titre du service d'aide à la parentalité (café bébé) (permanences sur Saint Maximin, Nans les Pins et Pourrières depuis septembre 2014).

La participation de la Communauté de communes au titre de cette action en 2015 est de **21 000 €**.

Elle participe également à la mise en place de « Journées Petite Enfance » dont l'objectif global est d'améliorer la qualité de vie des enfants de 0 à 6 ans sur le territoire. Ces journées sont cofinancées par différentes institutions (les Communauté de communes Sainte Baume Mont Aurélien et Provence Verdon, la Mairie de Saint Maximin, le Conseil Général du Var et la Caisse d'Allocations Familiales). Cette action sera financée par la Communauté de communes à hauteur de **1 500 €** au titre de 2015.



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

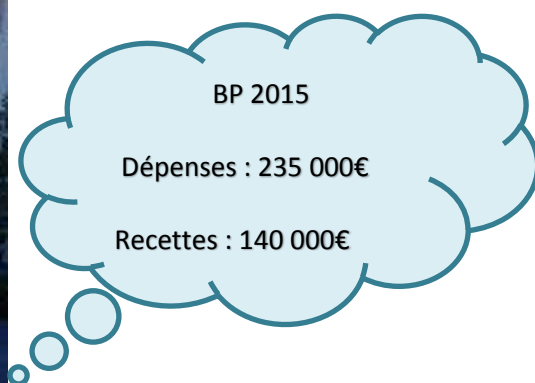
Aides aux familles pour les transports scolaires

Les transports scolaires ont été encore cette année une action significative de notre communauté de communes, et, avec l'aide du conseil général, nous avons pu offrir à tous les collégiens, lycéens et étudiants, une prestation de bonne qualité.

Toutes les communes ont pu mettre en place leurs régisseurs, de vrais interlocuteurs et conseillers pour l'ensemble des familles.

En 2015, la Communauté continuera d'améliorer ce service public avec l'aide de l'association ANATEEP concernant la sensibilisation de la sécurité dans les bus et tous ses partenaires. Elle pourra réviser sa participation en fonction de la tarification mise en place par le Conseil Général du Var. Elle est actuellement de 50€ par élève pour un tarif de 120€.

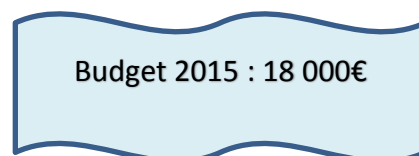
On constate une stabilité des effectifs du Conseil général du Var. C'est environ 2070 élèves qui empruntent les transports scolaires au quotidien.



Aussi, la Communauté de Communes continuera de participer au remboursement des frais de transports pour les étudiants habitant le territoire et sous justificatifs.

Sur un abonnement annuel à 240 €, la prise en charge est de **120 €** annuel ou 12 € mensuel pour chaque étudiant.

Rappel : en 2014, la CCSBMA a remboursé aux étudiants 15 587€ soit une augmentation de 3 144€ par rapport à 2013.



Communication et Divers

Pour 2015, La communauté de communes prévoit d'améliorer et mettre à jour son site Internet avec un nouveau prestataire.

2 bulletins d'information Porte du Var paraîtront pour faire connaître et valoriser les actions et les projets communautaires à l'ensemble de la population.

Budget 2015

Maintenance Site Internet : 5 000€

Bulletins : 25 000€



Compétence PIDAF

La Présidente et certains membres du Bureau ont rencontré l'ensemble des acteurs sur la compétence relatif au Programme d'investissement de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier pour Lutter contre les incendies.

Pour 2015, il est proposé de réaliser une étude d'opportunité de prise de cette compétence par la Communauté de Communes.



Etude

10 000 €

Ressources Humaines

Evolution de la Masse Salariale réelle depuis 2011 :

Année	Charges	Remboursements Assurances statutaires + Etat	TOTAL Charges Réelles	Evolution Réelle %
2011	660 697,18€	27 765,41€	632 931,77€	
2012	723 611,08€	121 528,18€	602 082,90€	-4,9%
2013	824 241,21€	125 105,62€	699 135,59€	+16,1%
2014	961 871,30€	181 468,84€	780 402,46€	+11%

En 2014, La Communauté de Communes a fonctionné avec 23 agents dont un agent placé en congé de longue durée et un agent prolongé en accident du travail.

Les dépenses de charges de personnel et frais assimilés ont représenté **961 871,30 €** (y compris 12 172€ de régularisation de chèque déjeuner 2013).

On constate une augmentation des charges + **15%** par rapport à 2013 qui était attendu.

Les causes :

- Le Recrutement de 2 Agents en qualité de gardien pour la déchetterie de Bras depuis le 1^{er} janvier 2014 et la rémunération annuel dans nos deux contrats d'avenir.
- Le reclassement des fonctionnaires territoriaux des catégories B et C au 1^{er} janvier 2014 et la revalorisation des grilles indiciaires.
- Le changement de taux de cotisation et l'amélioration de carrière des agents (avancement de grade et d'échelons).
- Le nouveau contrat relatif à la prime d'assurance liés aux risques statutaires qui a permis le remboursement de 88 000€ pour les agents placés en Congé de Longue Durée, Maladie Ordinaire et Accident de Services.

Pour 2015 :

Une réorganisation des services plus adaptée est prévue. Celle-ci permettra d'améliorer la qualité et la gestion du suivi des dossiers par les agents qui seront plus orientés par compétences. Ainsi, il sera nécessaire de remplacer l'Agent qui nous a quittés à la fin de l'année 2014, de renforcer le service ANC avec le recrutement d'un contrôleur des installations non collectif à temps plein sur le terrain. Enfin, la Communauté de Communes a déjà engagé un contrat d'accompagnement dans l'emploi à 20h/semaine en qualité d'agent administratif polyvalent pour palier à l'accroissement d'activité des services. Celui-ci étant remboursé à 70% par l'Etat.

Il conviendra de prendre en compte une **augmentation de la masse salariale d'environ 5%** correspondant aux salaires supplémentaires du contrôleur des installations ANC, de l'emploi d'accompagnement dans l'emploi, du remboursement d'un capital décès, du changement des taux de cotisation, ainsi qu'aux événements liés à l'amélioration de carrière des agents (promotion interne, avancements de grade et d'échelons).

Montant Prévisionnel

1 030 000 € TTC

Analyse Financière



■ La section de Fonctionnement

En 2014, les crédits ouverts (budget Primitif, décisions modificatives) s'élevaient à 13 873 150.04€, le montant des crédits utilisés à 13 484 798,76 € soit **97%**.

+ Participation aux organismes en 2015

Pour 2015, la communauté de Communes prévoit de reconduire des participations.

Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	320 000€
Centre Culturel et Social	21 000€
Maison de l'emploi/Plateforme formation	13 500€
Radio Sainte Baume	2 600€
Var Initiative	11 800€
APSNOV	8 000€
Animation Parc Activité	5 000€
Mission Locale	82 500€

+ Attribution de Compensation

Nans les Pins	285 659 €
Ollières	25 350 €
Plan d'Aups	- 11 450 €
Pourcieux	37 726 €
Pourrières	85 114 €
Rougiers	52 038 €
Saint Maximin	1 279 944 €
Bras	39 954 €
TOTAL	1 754 381 €

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit se réunir et émettre son avis pour la révision des attributions de compensation pour : la régularisation de la compétence Tourisme auprès du SMPPV, l'intégration de Bras et les nouveaux produits obtenus par les installations photovoltaïques de la communes d'Ollières.

■ La section d'Investissement

Restes à Réaliser 2014

Dépenses : 487 331,34€

Crèche de Pourrières (travaux) 13 000€
Crèche de Pourcieux (travaux+équipement) 140 838,63€
Pose de Colonnes enterrées, matériel technique 146 516,82€
Déchetterie de Nans Les Pins 86 100€
Ressourcerie 77 780,57€

Recettes : 599 427,61€

Matériel Ressourcerie (Région+Ademe) 36 276,43€
Requalification Zone du Chemin d'Aix (Région) 75 000€
Déchetterie de nans Les Pins (CG Var) 146 000€
Crèche de Pourrières (CAF) 119 400€
Crèche de Pourcieux (CAF+DETR) 222 751,18€

En 2015, le montant total du nouveau programme de dépenses s'élève à **2 631 550€**

*** Compétence Collecte, Tri et Traitement des Ordures Ménagères : 1 151 000€**

- Achats de contenants (bacs, colonnes, ascenseurs) 452 000€
- Terrassement, Fonds de concours et Blindage des colonnes 470 000€
- Sécurisation des sites et signalétique extérieure 130 500€
- Outils et Véhicules 13 500€

*** Compétence Petite Enfance : 1 240 550€**

- Construction Crèche de Bras 1 110 000€
- Equipement crèche de bras 36 000€
- Garage Pôle Enfance 111 750€
- Equipement Garage Pôle Enfance 7 800€
- Fonds de concours trottoirs et candélabres Crèche de Pourcieux 15 000€

*** Compétence Economique : 200 000€**

- PLH subvention pour la création de logements sociaux 200 000€

*** Administration Générale : 40 000€**

- Logiciel Dématérialisation + Marchés Publics 25 000€
- Mobilier de bureau et informatique 15 000€

Les services ont prévu **770 000€** de recettes des partenaires (CAF, département du VAR, Région PACA, ADEME, etc.)

ANNEXES FINANCES / Investissement

LIBELLE	RE 2011	RE 2012	RE 2013	RE 2014
<u>Dépenses Investissement</u>	1 084 046,64	2 592 950,75	5 106 134,81	4 012 928,02
Opér d'ordre de transfert entre section	74 366,51	723 662,23	272 774,46	271 795,01
Emprunts et dettes assimilés	91 000	91 000	113 750	224 333,32
Immobilisations incorporelles	4 211,66	1 788	609,96	8 012
Subventions d'équipement versées	70 300,00	251 210	207 832,78	258 495,15
Immobilisations corporelles	426 635,95	777 803 ,53	631 069,13	534 977,86
Immobilisations en cours	416 132,52	727 553,39	3 837 222,72	2 594 918,53
Participations et créances rattachées	1 400	1 400	-	-
Prêts	-	-	-	70 000

<u>LIBELLE</u>	RE 2011	RE 2012	RE 2013	RE 2014
<u>Recettes Investissement</u>	1 067 940,08	1 403 318,12	4 796 129,20	5 853 904,66
Virement de la sect. De fonctionnement				
Produit de cession immobilisations				
Opér. D'ordre de transfert entre section	151 863,80	172 226,38	318 775,97	569 495,65
Dotations et fonds divers et réserves	809 991,47	1 031 601,70	2 069 197,54	4 395 009,85
Subventions d'investissement	106 084,81	175 618,90	365 279,93	838 482,46
Emprunts et dettes assimilés			2 000 000	

ANNEXES FINANCES / Fonctionnement

LIBELLE	RE 2011	RE 2012	RE 2013	RE 2014
<u>Dépenses Fonctionnement</u>	9 044 885,20	11 423 674,33	12 017 35,20	13 484 798,76
Charges à caractère général	5 601 784,72	6 204 686,62	6 275 317,08	7 132 805,84
Charges de personnel et frais assimilés	660 697,18	723 611,08	824 241,21	961 871,30
Atténuations de Produits	2 176 955	3 753 364	3 750 732	4 047 928
Opér. D'ordre de transfert entre section	151 863,80	172 226,38	318 775,97	569 495,65
Autres charges de gestion courante	375 178,11	491 910,29	531 103,44	611 840,26
Charges financières	69 612,19	63 875,96	66 408,75	128 410,86
Charges exceptionnelles	8 794,20	14 000	250 774,75	32 446,85

<u>LIBELLE</u>	RE 2011	RE 2012	RE 2013	RE 2014
<u>Recettes Fonctionnement</u>	10 507 920,5	13 191 37,69	12 952 521,17	13 975 785,69
Produits de gestion courante	12 739,09	99 340,20	121 387,07	152 449,27
Opér. D'ordre de transfert entre section	74 366,51	723 662,23	272 774,46	271 795,01
Ventes produits fab. prest. serv. march.	451 185,28	410 063	432 236,47	457 580,44
Impôts et taxes	7 340 290,00	9 097 925	9 556 197,01	10 415 824,27
Dotations, subventions, participation	2 486 552,08	2 502 417,58	2 259 399,51	2 262 826,91
Autres produits de gestion courante	128 850,07	333 155,34	293 642,60	407 361,28
Produits exceptionnels	540 000,00	24 742,34	6 884,05	7 948,51

Conclusions

Section fonctionnement

Pour 2015, Il est attendu une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 260 000€ soit une diminution cumulée de 350 000€ en 2 ans pour financer le déficit des dépenses de l'Etat.

Les charges de fonctionnement de la compétence Petite Enfance augmenteront de 400 000€ avec l'ouverture de la crèche de Pourcieux et la prise en charge de la commune de Bras par la DSP à compter d'août 2015.

Les charges de fonctionnement de la compétence Traitement et Valorisation des déchets continuera de progresser à hauteur de 600 000€ avec l'augmentation des taxes et notamment la TGAP pour 120 000€.

Il conviendra de régulariser la Compétence Tourisme avec le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte à hauteur de 155 000€ et réviser les attributions de compensation des communes de Nans Les Pins, du Plan D'Aups et de Saint-Maximin.

De plus, il sera nécessaire de régulariser l'attribution de compensation de la commune d'Ollières suite aux produits obtenus par les installations des panneaux photovoltaïques.

Ainsi, l'équilibre budgétaire de la section passe par :

- Le maintien des taux d'imposition.
- La Suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire.
- La rationalisation de l'ensemble des dépenses de la Communauté de Communes.
- Des pistes de Réflexion concernant la compétence OM (nouveau mode de financement, diminution des collectes, bacs Porte à Porte,...).

Section Investissement

Pour 2015, l'ensemble des opérations seront inscrites au budget et notamment la construction de la crèche de Bras.

L'équilibre budgétaire de la section passe par l'inscription :

- * Du report d'excédent de l'exercice 2014 (88 490,12€).
- * Du FCTVA (619 609€)
- * Des subventions auprès des partenaires : CAF, Conseil Général, Région, (770 000€)
- * Un emprunt global de 900 000€